

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 8 AVRIL 2011

DATE DE CONVOCATION : 1er avril 2011
DATE D'AFFICHAGE : 1^{er} avril 2011
CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 13
POUVOIRS : 5
VOTANTS : 18
ABSENT : 1

L'an deux mil onze, le huit avril, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MUNCH, Maire.

Etaient présents : Jacques DELPORTE, Robert DUVEAU, Geneviève GENDRE, Jean WEYER Maires Adjoints, Hervé DELAVEAU, Pascal JACQUES, François CÉLAS, Isabelle BRUAUX, Dany ROUGERIE, Patricia DESCROIX, Raphaël MENDES, Michel LAKDARI formant la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Absents représentés : Matthieu MAÏA représenté par Mireille MUNCH
Guy CABANIÉ représenté par Jacques DELPORTE
Daniel CAHUZAC représenté par Raphaël MENDES
Martine FITTE-REBETÉ représentée par Robert DUVEAU
Serge GUINDOLET représenté par Jean WEYER

Absent excusé : Stéphane MEUNIER

Secrétaire de séance : Patricia DESCROIX

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 MARS 2011

Aucune autre observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de sa réunion du 18 mars 2011.

ASSOCIATIONS : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'USDF

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu la demande de l'U.S.D.F – Section Football pour une aide financière relative au déplacement à CARBONNE des jeunes de Ferrières-en-Brie,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € pour contribuer aux frais de transport des jeunes à CARBONNE du 22 au 25 avril 2011.

Article 2 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2011

TARIFS : FIXATION DES TARIFS STAGE FOOT 2011 DE LA SALLE DES JEUNES
--

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le stage de football du 11 au 15 avril 2011 en partenariat avec l'espace «jeunes» de Pontcarré,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UNIQUE : FIXE le tarif de ce stage à :

- 30 € pour le stage complet avec le match de ligue 1 inclus,
- 10 € pour les jeunes participants uniquement au stage sans le match de ligue 1,
- 25 € pour les jeunes assistant uniquement à la rencontre de ligue 1 sans le stage.

TARIFS : FIXATION TARIF REPAS CARNAVAL

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les manifestations prévues lors des Carnavals,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article unique : DECIDE de fixer le prix du repas du Carnaval à 18 euros par personne.

**ASSURANCE : PRISE EN CHARGE TRAVAUX CONCERNANT SINISTRE DU 21 RUE JEAN
JAURES**

Exposé de Madame Le Maire,

Madame le Maire indique au Conseil Municipal, que la commune possède un espace vert dans lequel il y a un mur mitoyen en limite de propriété avec le 21, rue Jean Jaurès. Un arbre pousse à cet endroit et la croissance de cet arbre a peu à peu endommagé le mur de clôture du riverain.

Le coût total de réfection du mur s'élève à 14 873.00 €HT.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge la moitié du coût de réfection de ce mur mitoyen, soit 7 436.50 €HT.

Cette somme sera réglée directement à l'entreprise de maçonnerie en charge des travaux dès la fin des travaux.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Considérant l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DECIDE de prendre en charge la moitié du coût de réfection du mur mitoyen avec le 21, rue Jean Jaurès, pour un montant de 7 436.50 €HT.

ARTICLE 2 : cette somme sera versée directement à l'entreprise de maçonnerie dès la fin des travaux de réfection.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE : MISE A DISPOSITION
D'UN AGENT TECHNIQUE POLYVALENT**

Exposé de Madame Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L.5211-1,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant que cette mise à disposition permet de renforcer la solidarité entre l'intercommunalité et les communes membres,

Considérant que l'agent technique a toutes les compétences pour pallier aux besoins des communes en moyens humains au sein de leur service technique,

Considérant que la convention sera signée et rentrera en vigueur dès lors que toutes les parties auront donné leur accord,

Vu le projet de convention,

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE Madame MUNCH ou le maire adjoint chargé du personnel, à signer la convention avec la Communauté de Communes de la Brie Boisée, ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

TARIFS : SORTIE COUPE DE FRANCE HANDBALL

Exposé de Madame Le Maire,

Le service jeunesse de la Commune de Ferrières-en-Brie propose, en partenariat avec la Communauté de Communes de la Brie Boisée, une sortie pour assister à la Finale de la Coupe de France de Hand-Ball au Palais Omnisport de Paris-Bercy le 21 mai 2011. Cette sortie est à destination des 11-25 ans habitant l'un des 5 villages de l'intercommunalité. Le transport se déroulera en car avec un ramassage à Villeneuve-le-Comte, Pontcarré et Ferrières en Brie. L'encadrement sera assuré par des animateurs de Ferrieres-en-Brie ou issus des autres communes.

Il convient que le Conseil Municipal délibère pour fixer le tarif de cette sortie. Afin de promouvoir ces sorties, Madame le Maire propose de fixer le tarif à 10€ tout compris. Une convention sera mise en place avec la Communauté de Communes de la Brie Boisée concernant les modalités d'organisation et de financement.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : **FIXE** le tarif à 10 € le tarif de la sortie pour assister à la Finale de la Coupe de France de Hand-Ball au palais Omnisport de Paris-Bercy le 21 mai 2011.

ARTICLE 2 : **DIT** que cette sortie est organisée en partenariat avec la Communauté de Communes de la Brie Boisée et est ouverte à tous les habitants de l'intercommunalité âgés de 11 à 25 ans.

LE NUMERO UNIQUE DE LA DEMANDE DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu les textes en vigueur :

- La loi n° 2009-323 du 25 mars 2009, modifiant les articles L. 441-2-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,
- Le décret n° 2010-431 du 29 avril 2010 et l'arrêté du 14 juin 2010 (modifié par l'arrêté du 9 septembre 2010),

Considérant que ce service de proximité visant à faciliter l'accès au logement est de nature à satisfaire les usagers,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- de devenir service enregistreur de toute demande de logement locatif social et de délivrer au demandeur un Numéro Unique régional ;
- d'utiliser pour ce faire le nouveau système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social ;
- de signer la convention entre le préfet et les services enregistreurs d'Ile-de-France concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national ;
- et de charger Madame le Maire de l'application de la présente décision.


QUESTIONS DIVERSES

Madame MUNCH communique le planning des manifestations à venir.

Plus aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 21h00.



Le Maire,


Mireille MUNCH